



TEDDY MARQUES
ID # GLQ2U9
PHASE II
DEVOIR VII- sociologie

Regard sur l'agir de la société civile en Afrique



BOGOTA, LE 08 OCT 2007

Regard sur l'agir de la société civile en Afrique

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|--------------|
| I- Introduction..... | p. 3 |
| I.1- Qu'est-ce que la société civile ?..... | p. 4 |
| II - Emergence de la société civile..... | p. 5 |
| II.1 - Le contexte d'émergence..... | p. 5 |
| II.2 - La composition de la société civile..... | p. 7 |
| III - L'agir de la société civile africaine..... | p. 8 |
| IV - Quelques limites de la société civile..... | p. 11 |
| V- Conclusion..... | p. 13 |



I Introduction

Lorsque les Grecs demandèrent à Solon de leur donner une constitution, celui-ci répondit à la forme interrogative : « pour quel peuple et quelle époque ? En effet, une constitution se présenterait comme réponse à une attente. Mais elle répondrait à quelle dynamique sociale dans quelle dynamique historique, à quelle ordonnance du temps pour reprendre les termes d'Anaximandre (1) ?

Cette demande légitime d'une constitution faite par les Grecs pour régir leur société peut être également formulée aujourd'hui en Afrique sous une autre forme par la couche minoritaire laquelle, se considérant longtemps marginalisée, revendiquerait un organe pouvant faire entendre ses préoccupations et ses aspirations. Et pour réponse, on pourrait se demander : quel peut être cet organe ou cette structure, capable de prendre la défense de la cause de la couche muette incapable de faire prévaloir ses droits et d'obtenir le minimum social commun dont elle a besoin ? Dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, l'organe habilité à accomplir une telle mission est celui que nous appelons sous le vocable de société civile. Cette structure qui, bien que tard, a connu son émergence en Afrique et en particulier en Afrique subsaharienne dans des conditions qu'on ne peut dire, mérite d'être examinée avec beaucoup d'attention. Réfléchir sur l'agir de la société civile en Afrique n'est pas seulement l'apanage des politiciens et des organismes qu'ils soient locaux ou régionaux, nationaux ou internationaux, mais aussi implique tous les esprits épris de réflexion, de connaissance, mieux de sagesse au sens philosophique du terme.



Le présent exposé intitulé regard sur l'agir ou les actions de la société civile en Afrique traitera tour à tour du concept de société civile, de son émergence en Afrique et de ses diverses actions accomplies.

I.1 - Qu'est-ce que la société civile ?

La société civile est un concept qui a beaucoup préoccupé les chercheurs depuis les temps anciens. On peut lui donner des explications philosophiques, sociologiques ou pratiques. Référence faite au dictionnaire des synonymes et des antonymes (2), il est aisé de constater qu'au mot civil se rapportent trois synonymes :

- Civique opposé à militaire
- Langue opposée à religieux
- Affable, courtois, civilisé, sociable, en opposition à brutal, discourtois, incivil, malhonnête etc.

En outre, la quête étymologique du mot civil fait découvrir qu'il provient du terme latin civilis, tiré de cives signifiant citoyen, terme juridique en usage dès le 13^e siècle. De même, un autre dérivé de cives «civicus » traduit « civique » et en vogue au 18^e siècle, éclaire davantage le sens moderne de patriotique, dévoué, loyal.

Quant au terme société, du latin societas, on peut en lire les synonymes ci-après:

- civilisation, culture, Etat, Humanité
- Académie, association, confrérie, église
- Affaire, compagnie, entreprise, établissement
- Relation, fréquentation, entourage, aristocratie etc.



Cette intrusion dans l'univers sémantique des termes permet de préciser le sens de l'expression société civile.

La société civile est loin d'être une corporation militaire, une bande armée ou une horde de mercenaires. Elle ne désigne pas non plus une coterie associative, une confrérie religieuse ou un clan politique de partisans chauvins et bornés.

Il convient de dire que ce n'est qu'après la révolution française et la conception unitaire de l'Etat-nation, imposée par elle, que la notion de société civile a été opposée à l'Etat pour signifier ce qui relève du domaine privé, de la société sans l'Etat. Pourtant, les droits civiques concernent celui qui s'associe au pouvoir de l'Etat et participe à la communauté politique alors que les droits civils définissent les obligations qui régissent les rapports entre individus dans leur vie privée. Le concept de société civile trouve sa formulation systématique en 1821 dans Les principes de la philosophie du droit de Hegel (3). En introduisant ce concept, Hegel prenait acte du changement le plus significatif de la modernité politique. Ce changement significatif de la modernité politique a trait à la séparation de la vie civile et de la vie politique, de la société et de l'Etat.

En science politique, la société civile se définit comme l'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'Etat(4). La société civile, c'est ce qui reste d'une société quand l'Etat se désengage complètement ou n'est pas du tout engagé. Autrement dit, la société civile est l'ensemble des citoyens d'un Etat qui, pétris de patriotisme, conscients de leur identité propre, s'unissent, s'organisent sur la base de lois définies, et s'emploient à édifier une nation développée, libre et prospère où chacun s'épanouit et se réalise sans barbarie militaire, sans chauvinisme partisan ni dogmatisme religieux. En ce sens, la société civile inclut généralement les individus, les familles, les associations, les organisations bénévoles, bref tout ce qu'on appelle les corps intermédiaires - intermédiaires entre l'Etat et l'individu - dans la mesure où ils n'émanent pas de l'Etat, comme de l'Eglise.

Ainsi définie la société civile, il importe de savoir comment cette société civile a émergé sur le continent surtout en Afrique au Sud du Sahara.



II - Emergence de la société civile en Afrique

II.1 - Le contexte d'émergence

Plusieurs raisons expliquent l'émergence dans plusieurs pays africains d'organisations de la société civile. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les acteurs de la société civile sont apparus pour répondre aux incohérences des appareils étatiques sur le plan national et pour pallier aux politiques économiques internationales qui ont des impacts négatifs sur les couches minoritaires. Au nombre de ces impacts, nous pouvons citer entre autre une mauvaise gouvernance et une classe politique en déphasage avec les aspirations sociales (5).

Des syndicats longtemps dominés par une élite vouée corps et âme au pouvoir furent secoués par des contradictions internes ouvrant la voie à une nouvelle approche du syndicalisme au service des travailleurs. Cette situation nouvelle permit un essor prodigieux de toutes les luttes politiques et syndicales. Incapable de satisfaire les revendications corporatistes des étudiants et voulant toujours exercer un pouvoir sans partage et réfutant la demande du multipartisme, la plupart des régimes d'alors eurent recours à leur arme classique : la répression sauvage et barbare. La réaction du peuple fut violente et inattendue. Les forces démocratiques n'ont pas reculé devant la répression et leurs revendications se sont faites percutantes dessinant les contours de ce qu'on peut appeler la révolution de 1989-1990(6). Cette situation insurrectionnelle ne permettait plus aux régimes dictatoriaux de maintenir leur pouvoir. Ces régimes étaient pour la plupart des alliés objectifs de certaines puissances étrangères et en particulier de la France. C'est ainsi que François Mitterrand, mesurant les dangers d'une gronde révolutionnaire capable de remettre en cause les intérêts de la France, tint un discours à la Baule. Ce discours sema une véritable panique dans le camp des dictateurs africains. En effet partout en Afrique, les dictatures néocoloniales faisaient face à des résistances plus ou moins ouvertes des masses. En Afrique occidentale, le régime de Mathieu Kérékou grâce à une conférence nationale



souveraine fut contraint à l'ouverture démocratique. Cet exemple fut contagieux au Congo-Brazzaville, en République Démocratie du Congo, au Gabon, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, en Mauritanie, au Togo, et au Niger pour ne citer que ceux-là. Eu égard à ces événements et pour sortir de l'impasse, le concept de société civile a commencé à émerger dans les discours politiques africains au lendemain de la fin de la guerre froide en 1989, année qui correspond à la chute du mur de Berlin et à l'éclatement du bloc communiste. Il devient assez courant à partir de 1990-1991 avec l'ouverture au processus de démocratisation. Et durant les périodes de transition politique marquées par la tenue des conférences nationales souveraines, la société civile devint une organisation remarquable, consciente et bien organisée. Ainsi, compte tenu de sa neutralité politique, a-t-on fait recours à certains hommes dignes de confiance pour présider les travaux de cette transition. C'est le cas des Mgrs Isidore de Souza au Bénin, Ernest Kombo au Congo-Brazzaville, Laurent Monsengwo au Zaïre.

En conséquence, on pourrait dire que la société civile est la résultante d'un dynamisme sociopolitique national. Si nous admettons que la société civile est la résultante d'un dynamisme national, la question que nous pouvons poser est de savoir quelle est sa composition.

II.2 - La composition de la société civile

Dans plusieurs pays africains, il y a eu une forte croissance d'organisation de la société civile ces dernières années. Il n'existe pas de liste fixée d'organisations, sociétés, mouvements, groupes d'intérêts ou associations qui constituent la société civile dans un pays donné. Cependant, la configuration des associations et différents groupes se réclamant de la société civile se présente presque dans tous les pays africains où elle existe de la manière suivante : Associations sociales éducatives de jeunesse, associations de femmes et familles, Associations sociales, culturelles et sportives, Associations confessionnelles et religieuses, Associations humanitaires et philanthropiques, Associations à caractère économique, de développement et d'actions communautaires, les Corporations (ordres des médecins, des avocats, des infirmiers...), Associations scientifiques et savantes, Associations des syndicats, Associations communautaires et paysannes, Associations de la presse, les ONGs de développement et de paix, d'éducation civique, des droits de l'homme, des fronts des organisations nationales de lutte contre la corruption, des cellules de



moralisation de la vie publique. Ce schéma de configuration ainsi présenté, on est en droit de dire que la société civile est, en effet, la somme totale des activités organisées par les citoyens, indépendantes des structures du gouvernement, conçues pour réaliser une variété d'objectifs professionnels, culturels, économiques, sociaux et politiques.

III - L'agir de la société civile africaine

En Afrique subsaharienne, les différentes organisations de la société civile mènent des activités de plaidoyer selon leur domaine d'intervention. Certaines sont très avancées et d'autres viennent de commencer. Leurs domaines d'intervention concernent l'éducation, la santé, la bonne gouvernance, les droits humains, l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics.

Dans le domaine de la décentralisation, la société civile a mené des plaidoyers pour la relecture des textes relatifs aux chefs de quartiers, de villages, et à leurs conseillers, pour l'implication des femmes dans la gestion des ressources de la commune, pour l'effectivité de la libre administration des collectivités décentralisées et le transfert des ressources et des compétences, la prévention de conflits entre autorités communales et autorités villageoises en matière de gestion des ressources naturelles(7). Cette décentralisation traduit bien le rejet de plus en plus grandissant d'une situation « de plus d'Etat » au profit d'une situation de « moins d'Etat », car l'omnipotence de l'Etat avait créé d'énormes problèmes, entre autres : l'expansion de la pauvreté, la concentration du pouvoir entre les mains d'une minorité, la mauvaise gestion du développement, l'absence d'une distribution équitable du revenu national, la détérioration des conditions de vie, l'hypothèque sur un développement durable de la société. Des pays comme le Bénin, le Mali, le Sénégal, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tanzanie, le Kenya, la Zambie, le Botswana, l'Île Maurice etc. ont adopté cette politique avec le concours et le dynamisme des organisations de la société civile comme moyen adéquat pour la promotion d'une démocratie participative.



Dans le domaine de la santé et de l'éducation, les organisations de la société civile fournissent des services alternatifs là où l'action de l'Etat est inexistante ou insuffisante. Elles sont souvent plus flexibles que les pouvoirs publics et elles sont plus proches de la base et des cultures locales. Dans de nombreux pays en développement et en particulier ceux de l'Afrique, elles prennent en charge des programmes d'éducation non formelle. Grâce à des démarches à l'écoute des besoins et des conditions de vie des populations défavorisées, ces organisations ont un meilleur accès aux personnes exclues et marginalisées. Leur efficacité dans les domaines tels que la participation communautaire, l'autonomisation, l'alphabétisation, les écoles communautaires, la santé génésique et l'éducation de la petite enfance sont particulièrement appréciées. Leurs démarches novatrices font d'elles des sources de réflexion et de pratiques nouvelles, indispensables à l'évolution du concept de l'Education Pour Tous et à sa capacité d'adaptation au changement.

Sur le plan politique, les organisations de la société civile se sont beaucoup investies avec les autres forces vives de la nation, vers la fin des années 1990, dans la lutte contre le pillage et l'exploitation néocoloniale, la corruption des élites au pouvoir, les partis uniques, pour l'instauration du multipartisme, de la démocratie et pour un contrôle démocratique des affaires du / des pays. D'une part, elles ont joué un rôle capital et ont représenté près de 40% des participants lors des conférences nationales souveraines tenues au Bénin, au Zaïre, au Congo Brazzaville, au Togo, au Niger etc. qui ont ouvert la voie au processus de la démocratisation; leur participation active aux divers accords pour la résolution des conflits armés a été significative. Tel est le cas de la société civile de la RDC aux accords du Dialogue Inter Congolais de Sun City même si cette dernière a pris un tournant particulier à l'horizon des négociations politiques auxquelles elle a été associée. Par ailleurs, elle n'avait cessé, pendant la guerre de septembre 1996 et celle d'août 1998, de prêcher contre vents et marées et en dépit des incompréhensions de l'époque la nécessité de sortir du cercle vicieux de la prise de pouvoir par les armes et d'y croire. Nous pouvons aussi citer en exemple la société civile du Burundi qui a fortement dénoncé ce qu'elle qualifie de génocide d'octobre 1993, et en particulier, l'holocauste de Kibimda, de Butezi, de Butaganzwa. D'autre part, la société civile ne cesse d'apporter sa contribution à la bonne gouvernance, en menant des activités de plaidoyer, lesquelles aboutissent à la mise en place, dans bon nombre de pays africains, d'une convention collective. Celle-ci porte entre autres sur le processus électoral, le



code électoral, la décentralisation, les projets d'appui à l'instauration d'un cadre de concertation formelle entre les acteurs socio-économiques. Par ailleurs, leur lutte ne s'arrête pas simplement sur le plan national. Elles vont plus loin en tirant la sonnette d'alarme pour faire entendre la voix des muets qu'elles représentent sur l'échiquier international.

Depuis son intégration forcée dans la mondialisation néolibérale, l'Afrique traverse une crise structurelle grave (8). Cette intégration forcée, ne lui permet pas encore de prendre en main son destin. Le néocolonialisme veut imposer une vision selon laquelle la libéralisation des énergies individuelles, grâce à l'économie de marché, pourrait favoriser l'essor économique du continent africain. Il convient cependant de souligner que la gestion de la dette a été le levier essentiel pour obliger les dirigeants africains à accepter les politiques de mondialisation économiques néolibérales, imposées par le G8, sous les formules de Consensus de Washington ou de Programme d'Ajustement Structurel. Entre 1980 et 1996, le montant de la dette extérieure a triplé passant de 84,3 milliards de dollars à 235 milliards de dollars. Et chaque année, pour le service de la dette, l'Afrique subsaharienne transfère l'équivalent de quatre fois ses budgets sociaux. Malgré ses transferts colossaux, les arriérés de paiement ne cessent d'accroître cette dette. L'Afrique semble prise dans un cycle infernal d'endettement. Il y a un faisceau de contraintes et des mécanismes mis en place pour perpétuer cette situation devenue insupportable pour les peuples africains. L'effondrement de nos Etats sous le poids de la mondialisation libérale a non seulement permis une intrusion massive des capitaux mais il a surtout renforcé la logique du pillage caractéristique des relations entre l'économie mondiale et l'Afrique depuis le 16^e siècle. L'irruption des conflits armés a permis aux seigneurs de guerre de contrôler les ressources minières et diamantifères des zones sous leur contrôle et de se livrer à une exploitation effrénée en complicité avec les marchands d'armes et de drogue, les banques offshore et les transnationales pour promouvoir les intérêts stratégiques étrangers. Devant cette situation, les organisations de la société civile africaine ne peuvent que crier au scandale et sonner la sonnette d'alarme pour manifester leur indignation. A ce sujet, l'une des organisations de la société civile qui a réussi ce travail sur le terrain est la Coalition Nationale du Mali jubilé 2000. En 1996, les Organisations de lutte citoyenne pour la justice économique et sociale lance la campagne mondiale jubilé 2000 pour l'annulation de la dette injuste des pays pauvres. Mise en place en 2001 et regroupant ONG, Syndicats, Associations féminines, Associations de jeunes, d'opérateurs économiques, de confessions religieuses, organisations paysannes, Jubilé 2000 /



Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement, s'est engagé à poursuivre non seulement la campagne pour l'annulation inconditionnelle de la dette africaine, mais aussi de travailler sur d'autres questions et règles telles que le commerce inéquitable, la mondialisation néolibérale, le NEPAD, les accords ACP / UE ... Les objectifs qu'elle s'est fixée sont les suivants :

- poursuivre la campagne pour l'annulation inconditionnelle de la dette publique extérieure des pays du Tiers-monde
- Contribuer par l'information, la communication et la formation au renforcement des capacités d'analyse et d'action des mouvements sociaux et des autres acteurs du développement sur les mécanismes de construction de la pauvreté, de l'injustice et leurs conséquences socioéconomiques, politiques, et environnementales
- Lutter pour une participation active et efficace des mouvements sociaux dans le processus de la planification, de l'utilisation, du suivi et de l'évaluation des fonds publics pour la satisfaction des droits les plus fondamentaux des populations (santé, éducation, emploi...)
- Contribuer au changement des systèmes, des politiques et des structures de développement qui maintiennent les pays du Tiers-monde, dans la spirale de la dette et la misère
- Collaborer avec les mouvements sociaux, les réseaux et les alliances qui militent pour la justice sociale et économique au niveau local, régional et international en vue de développer des consensus sur des positions et des activités en faveur d'une nouvelle société ayant comme centre l'homme et non le capital
- Contribuer au niveau local, régional et international aux réflexions et définitions de nouvelles stratégies et alternatives panafricaines de développement principalement fondées sur nos valeurs sociales, culturelles et économiques, lutter pour le rapatriement des objets volés en Afrique et pour la réparation des dommages causés (dette historique, coloniale et odieuse).

Toujours au plan international, nombreuses sont les organisations de la société civile africaine qui ont étroitement travaillé et qui travaillent encore en réseau



avec le comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde. Cette action a contribué d'une part à la réalisation du 1er Tribunal populaire des peuples sur la dette au forum social mondial de Porto Allègre au Brésil et d'autre part elle a effectivement contribué à l'annulation totale de la dette extérieure de vingt-quatre pays du Tiers-monde dont dix-huit en Afrique subsaharienne¹ (9).

A la lumière de toutes ces actions abattues, que dire alors du rôle de nos sociétés civiles africaines dans la promotion de la démocratie? Dans son livre *Ethique et société civile*, le professeur Yves Naudet (10) assigne deux missions à la société civile. Premièrement, elle doit être le catalyseur des aspirations démocratiques des individus en contrôlant l'Etat, et deuxièmement, elle doit être un producteur de services (assurances, soins, éducation, culture, etc.). Selon lui, la société civile répond à une volonté démocratique de faire connaître la voix de la « grande muette », cette partie de la population qui ne peut pas s'exprimer comme le fait la partie bien protégée, celle des fonctionnaires et des agents politiques. La société civile doit faire marcher la démocratie en dehors de la sphère technocratique, exercer une forte influence sur le monde politique en l'obligeant à tenir compte des volontés des individus. Contenir l'Etat et le corps politique, encourager la création des richesses et contrôler les dépenses publiques, tels sont les buts de la société civile. Cette analyse revient à dire que la croissance d'une culture démocratique dépend de la croissance d'une société civile vivante ayant la capacité d'agir comme un lien de communication entre la population (avec les intérêts complexes qui s'enchevêtrent) et l'Etat. Autrement dit, les acteurs de la société civile, en l'occurrence les leaders doivent se réorganiser en vue de pallier aux insuffisances de la classe politique non dans un élan concurrentiel, mais dans une approche de complémentarité, les uns éclairant la lanterne des autres. Pour ce faire, la société civile africaine, dans son rôle de catalyseur des aspirations démocratiques doit être à l'avant-garde de la promotion de la démocratie participative, gage d'une réelle démocratie. En d'autres mots, s'organiser en se dotant de structures rationnelles avec des fondements juridiques, clairs et transparents de manière à susciter la libre adhésion de tous les citoyens patriotes convaincus de la cause commune : sortir le continent africain de son marasme chronique et permettre à chacun de disposer du minimum vital pour son bien être individuel et pour une meilleure intégration sociale, tels sont les défis que la société civile doit s'efforcer de relever.

Mais il convient aussi de relever quelques handicaps qui démontrent ses faiblesses ou limites.

IV - Quelques limites de la société civile.

Dans la plupart de nos pays, la société civile doit faire face elle-même à trois types de problèmes à savoir le manque de financement, la convoitise du pouvoir et l'éloignement de la base. L'autonomie reste un grand défi pour la société civile en Afrique. Les problèmes financiers constituent un des grands défis auxquels se trouvent confrontées les organisations de la société civile. Ces organisations n'ont pas de ressources financières stables. Elles comptent sur des donateurs qui ne peuvent malheureusement pas leur venir tout le temps en aide. Pour continuer leurs activités, elles sont prêtes à accepter les offres du gouvernement et de certains politiciens en particulier, avec pour conséquence l'aliénation de leur liberté et la perte de leur efficacité.

Le pouvoir, voilà ce que visent certains membres de la société civile. Cet état de choses remet en cause sa neutralité et divise ses membres à cause des intérêts divergents. Par exemple en RDC, la course au pouvoir a motivé la lutte parmi les différents groupes pendant le processus de sélection des représentants au dialogue inter congolais de Sun City en Afrique du Sud (11). Par ailleurs, n'a-t-on pas vu des membres de la société civile entrer au gouvernement pour y occuper des postes ministériels ? La société civile devient alors un véritable tremplin pour avoir accès au pouvoir politique. Cela étant, la conception de la société civile comme un moyen pour conquérir le pouvoir est un autre élément qui la fragilise et limite sa marge de manoeuvre pour susciter des changements politiques. Une autre critique contre la société civile est son éloignement vis-à-vis de la base. Cette séparation a pour origine la convoitise du pouvoir. A cause de leur duplicité, ce que certains membres non moins influents de la société civile défendent n'est rien d'autre que leur propre compréhension de la situation qui, bien souvent, ne reflète en rien les véritables besoins du peuple dont ils prétendent défendre les intérêts. Séparés de la base, les représentants de la société civile finissent par constituer une classe d'élites qui manquent de vision pour le bien-être du peuple. C'est donc à raison que Paul Dêhoumon dans son livre La décentralisation entre risques et espoirs, affirme : « tant qu'elle n'est pas ancrée à la base, la démocratie reste centralisée et fortement élitiste ». C'est



justement cet élitisme que doivent éviter les leaders de la société civile en Afrique, car ils y tendent dangereusement. Le résultat de cet état de choses est que la recherche du bien commun devient un concept abstrait, vidé de tout impact sur la vie des gens.

Conclusion

Comme nous le voyons bien, la société civile est apparue à la suite de la crise de l'Etat-Providence, et elle est investie de multiples connotations positives. Elle s'apparente alors, selon François Rangeon, à un mythe politique (12). Avant d'être un concept ou une idée, la société civile évoque d'abord un ensemble de valeurs positives : l'autonomie, la responsabilité, la prise en charge par les individus eux-mêmes de leurs problèmes. Par sa dimension collective, elle semble échapper aux dangers de l'individualisme et inciter à la solidarité. Par sa dimension civile, elle évoque l'émancipation de la tutelle étatique, mais aussi des valeurs plus affectives telle que l'intimité, la familiarité. Cependant, elle n'est pas encore au sommet de sa mission car beaucoup sont les défis qui lui restent à relever : les défis de la paix et de la démocratie, le défi des droits de l'homme. Ce sont des défis qui demandent la conjugaison des efforts. L'Etat ne doit pas démissionner. Il doit prendre ses responsabilités. A ceux-ci, s'ajoute le défi du pillage, de la pauvreté et les défis de la cohérence politique. Ce n'est pas une raison suffisante pour que nous soyons sceptiques sur l'aboutissement de la totalité de ses actions, car le chemin emprunté par notre société civile africaine pour atteindre son objectif, c'est-à-dire faire entendre la voix des marginalisés, est un chemin long mais prometteur.



REPERES BIBLIOGRAPHIQUES

- * **1 La sociologie**, Kart m. Van Meter, éditions Larousse, collection textes essentiels, 2002
- * **2 dictionnaire des synonymes et des antonymes**, Hector Dupuis et Romain Legare, édition Fides-l'Ecole, 1975
- * **3 Encyclopédie des sciences philosophiques**, hegel, Heidelberg, 1817
- * **4 La pensée politique**, Dominique Colas, éditions Larousse, collection textes essentiels, 2002
- * **5 L'Afrique au 20^{ème} siècle**, Hélène De Almeida-Topor, éditions Armand Collin, 2003
- * **6 Les africains, histoire d'un continent**, John Ilffe, éditions Flammarion, 1997
- * **7 Le dessous des cartes**, Jean-Christian Victor, editions Taillandiers, 2006
- * **8 Afrique, le maillon faible**, Boyla, éditions le serpent à plume, 2002
- * **9 Les 100 clefs de l'Afrique**, Philippe Leymarie, éditions Hachette, 2006
- * **10 Ethique et société civile**, Jean-Yves Naudet, éditions Librairie de
- * **11 Les nouveaux mondes rebelles**, jean- marc balencie, éditions Michalon janvier 2005
- * **12 Politique publique et responsabilité des décideurs publics**, François Rangeons, éditions HArmattan, 2001